

**Question avec demande de réponse écrite E-001573/2019  
à la Commission**  
Article 130 du règlement  
**Nadine Morano (PPE)**

Objet: Lutte contre l'immigration illégale et dévoiement de l'asile

L'Union européenne vient d'annoncer la suspension du volet naval de l'opération Sophia en Méditerranée. Il s'agit d'une bonne décision, car les opérations de sauvetage menées par l'Union avec débarquement des migrants sur les côtes européennes étaient malheureusement devenues un appel d'air à l'immigration illégale ainsi qu'un véritable service rendu aux passeurs.

Il convient désormais d'aller plus loin pour lutter contre le dévoiement de la filière de l'asile et porter un coup d'arrêt à l'immigration illégale à destination de notre continent, par exemple en mettant en place des centres d'étude des demandes d'asile en dehors du territoire de l'Union («hotspots»).

Dans ce contexte:

- La Commission peut-elle dresser la liste des États tiers qui ont été sollicités pour accueillir de tels centres et citer ceux d'entre eux qui se sont déclarés défavorables à cette solution?